



Bourscheid, le 16 octobre 2020

**Commune de
Bourscheid**

**Réf: Etablissements dangereux
Autorisation d'exploitation
Réf 1/2017/0005/152 prol.
Inspection du travail et des mines**

AVIS

Conformément à l'article 16, al. 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté no 1/2017/0005/152 prol. du 13 octobre 2020 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie, la société CREOS Luxembourg S.A. a reçu une prolongation de l'autorisation pour la construction et l'exploitation d'une extension du poste de transformation et de répartition à Flebour au lieu-dit « auf der Holtz ».

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 19 de la prédite loi un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera comme juge du fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, à dater du jour de l'affichage de la décision. Le recours doit être introduit par ministère d'avoué auprès du Tribunal Administratif.

La Bourgmestre, A. Nickels-Theis

Le Secrétaire, Weber Alain